

Contacts

UNIVERSITÉ DE PAU ET
DES PAYS DE L'ADOUR

Collège SSH
Sciences Sociales et Humanités

Avenue du Doyen Poplawski
BP 1633 - 64016 Pau cedex
05 59 40 80 82

du.pratiqueexpertise@univ-pau.fr

Direction FTLV

*Formation continue, alternance,
reprise d'études, VAE*

05 59 40 78 88

accueil.dftlv@univ-pau.fr

Responsables de la formation

Dr Jean HIQUET - Médecin légiste,
chef de service Unité médico-
Judiciaire et Maison des Femmes -
Santé Centre Hospitalier de Pau,
expert près la Cour d'appel de Pau.
Président de la CEJCA de Pau

Jean-Paul CÉRÉ - Professeur à
l'université de Pau et des Pays de
l'Adour, Magistrat à titre temporaire

Accès à la formation

Public concerné

- Professionnels postulants sur les listes d'experts souhaitant justifier dans leur dossier d'une formation universitaire diplômante.
- Experts de justice inscrits sur les listes d'experts à titre probatoire ou quinquennal.

Pré-requis

- Titulaire d'un diplôme de niveau L3 ou professionnel justifiant d'une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans une des spécialités des listes des Cours d'appel.
- Salariés ou travailleurs libéraux, désirant mettre leurs compétences au service de la Justice judiciaire et/ou administrative : professionnels de santé, architectes, informaticiens, spécialistes du BTP, des arts, de l'immobilier, traducteurs interprètes...

Candidatures et inscriptions

- Nombre de places : 15 à 30
- Candidatures entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2026, sur : <https://ecandidat.univ-pau.fr>. Le dossier de candidature comporte une lettre de motivation, un CV, copie des diplômes et justificatifs professionnels.
- Droits d'inscription :
 - Formation initiale : 700 €
 - Formation continue : Non financée : 1500 € - Financée : 2000 €

Personnes en situation de handicap

L'équipe de la "Mission Handicap" vous accompagne tout au long de vos études supérieures : **05 59 40 79 00 - handi@univ-pau.fr**

DU
DIPLOME
D'UNIVERSITE

Pratique de l'expertise judiciaire, administrative et amiable

Conception : Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Juin 2026



Présentation

Le Diplôme universitaire pratiques de l'expertise s'intègre dans le cadre du décret du 16.06.2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires qui exige que les postulant au titre d'expert qui dépose un dossier de candidature auprès d'une Cour d'appel doivent obligatoirement justifier d'une formation théorique dans le domaine de l'expertise.

Objectifs

Former les acteurs concernés ou intéressés par la pratique de l'expertise judiciaire, administrative et/ou amiable (professionnels postulants au titre d'expert, experts déjà inscrits, avocats, magistrats, étudiants...).

Compétences acquises au terme de la formation : Maîtriser les différents cadres procéduraux dans lesquels une expertise peut être diligentée et savoir mener des opérations d'expertise dans le respect des règles procédurales et déontologiques de l'acceptation de la mission au dépôt du rapport.

Compétences

Maîtriser les différents cadres procéduraux dans lesquels une expertise peut être diligentée et savoir mener des opérations d'expertise dans le respect des règles procédurales et déontologiques de l'acceptation de la mission au dépôt du rapport.

Débouchés

Spécialisation en pratique de l'expertise judiciaire, administrative et/ou amiable.

Organisation de la formation

- **Volume de la formation** : 60 heures d'enseignements théoriques/an en présentiel
- **11 journées de 6 heures** (les vendredis 9/12h - 14h/17h) entre novembre et mars (examens fin avril) chaque année.
 - Début des enseignements : jeudi 12 et vendredi 13 novembre 2026
 - Fin des enseignements : Avril 2027
 - Épreuve de validation : mai 2027

4 Modules d'enseignements

- **L'expert et le droit** (4 journées - 21h : novembre et décembre 2026) - Référent pédagogique : Jean-Paul CÉRÉ, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
- **L'expert, auxiliaire de justice** (3 journées - 18h : janvier / février 2027) - Référent pédagogique : Dr. Jean HIQUET, médecin légiste / Expert
- **L'expert, le juge, les avocats et les tiers** (2 journée - 12h : mars) - Référents pédagogiques : Jean-Paul CÉRÉ, professeur à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Dr. Jean HIQUET, médecin légiste / expert
- **Cas pratiques** (2 journées - 12h : avril) - Référent pédagogique : Elisa FOIS, ingénieure de recherche à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, experte près la Cour d'appel de Pau

Validation des connaissances

- Présence aux enseignements
- Assistance à une audience (civile / pénale ou administrative) dans l'un des 5 TJ de la Cour d'appel de Pau ou au tribunal administratif.
- Assistance à 10 expertises judiciaires et/ou administratives
- Épreuve unique écrite (3h) pour l'ensemble des UE : 2 sujets au choix